



Mercredi 3 novembre 2010

**Lettre ouverte à Luc Chatel,
Ministre de l'Education Nationale et porte-parole du Gouvernement.**

- CPE et Vie Scolaire -

Monsieur le ministre,

Suite à la réunion des Conseillers Principaux d'Education (CPE) responsables académiques du SNES à Paris les 13 et 14 octobre 2010, le SNES s'adresse à vous à propos des difficultés actuelles rencontrées dans les vies scolaires des collèges et des lycées. Nombre d'entre eux avaient déjà manifesté leur mécontentement lors du rassemblement devant le ministère le 5 mai dernier. Le même jour, le colloque organisé à leur initiative avait permis de rappeler la spécificité de leur fonction. Celle-ci repose sur la complémentarité de leur action avec celle des enseignants. Elle participe pleinement à la réussite des élèves et à la collaboration avec les familles.

Nous constatons que, d'année en année, les difficultés de fonctionnement s'accroissent : l'accueil des élèves, leur suivi éducatif, leur encadrement et le lien avec les familles sont malmenés. Au quotidien, les vies scolaires sont confrontées à des diminutions significatives de personnels : de moins en moins d'assistants d'éducation, des crédits de fonctionnement en baisse qui ne permettent même plus la rémunération de dispositifs pourtant annoncés par votre ministère comme de petites révolutions. Ainsi, même l'accompagnement éducatif des collégiens est parfois remis en cause. Nombre d'établissements se sont vus contraints de recourir à des contrats aidés pour pallier le déficit en personnels de surveillance. Nous rappelons notre opposition à ce type de contrat qui impose une très forte précarité à ces personnels.

Les débats des états généraux pour la sécurité à l'école, organisés à votre initiative, ont pourtant une nouvelle fois souligné la nécessité d'équipes pérennes dans les établissements et d'un encadrement, en particulier éducatif, à la hauteur des besoins.

Avec les graves difficultés que l'on connaît, l'énergie des équipes ne se concentre désormais que sur la surveillance au détriment d'autres dimensions éducatives complémentaires et toutes aussi importantes : prendre le temps de l'écoute, contribuer à déceler et à traiter les difficultés, en particulier sociales, rencontrées par les élèves, développer le contact avec les parents, offrir des animations socio éducatives, favoriser les relations interne et externe à l'établissement contribuent à la sérénité du climat scolaire.

Dès lors, il ne nous paraît pas crédible de continuer à réduire le potentiel éducatif des établissements tout en souhaitant les mobiliser sur des thématiques importantes pour la réussite de tous les élèves : la lutte contre l'absentéisme, les discriminations, la sécurité, la prévention, l'accès à la citoyenneté, les rythmes scolaires. Les Conseillers Principaux d'Education, dont les missions sont au coeur de ces problématiques, voient paradoxalement leur effectif se réduire.

La création de postes de CPE et d'équipes de surveillance adaptées serait une mesure significative afin de doter au moins chaque établissement d'un poste de CPE, et plus selon les besoins des élèves accueillis (encore près de 500 collèges sans CPE). A cette situation, s'ajoute l'insuffisance du nombre de postes ouverts aux concours de recrutement de CPE, nombre qui ne permet même pas aujourd'hui de couvrir l'ensemble des postes existants.

Leur rôle de tiers médiateur accompli dans le suivi collectif et individuel des élèves, à l'intersection de l'éducatif et du pédagogique, est sous-évalué par votre ministère. Des injonctions souvent contradictoires les décentrent de leurs missions éducatives. Plutôt que de créer des préfets des études dans les établissements CLAIR dont les missions se superposent pour une bonne part à celles des CPE, pourquoi ne pas créer simplement des postes de CPE ?

Veillez croire, Monsieur le ministre, à notre attachement au service public d'éducation.

Les secrétaires généraux du SNES